



# FLASH HOUTAUD



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 Janvier 2023

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, Fanny BRONGNIART, Frantz DECLERC, Mélanie FEVRE, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick et D'HOUTAUD Marie-Line.

Secrétaire de séance : CLAUDE Michel

### ONF convention d'exploitation groupée de bois

Le Conseil Municipal de Houtaud donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (sapin – épicéa), pour un volume prévisionnel annuel de 517 m<sup>3</sup>.

L'ONF reversera à la commune de Houtaud la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Le Conseil décide à l'unanimité de confier à l'ONF une mission d'assistance.

### PLUiH – Avis de la commune sur le projet arrêté en Conseil Communautaire le 14/12/2022

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal volet Habitat doit permettre de traduire le projet de territoire à une échelle fine, dans une perspective de 20 ans, et de l'entériner dans un cadre réglementaire précis.

Après avoir rappelé :

- les étapes de la procédure et les modalités de collaboration et de concertation mises en œuvre entre avril 2017 et septembre 2022,
- les objectifs du PLUi H et les orientations du PADD,

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de PLUi H arrêté par le Conseil Communautaire du 14/12/2022 avec une observation sur le nombre de place de parking en zone UC.

### Séjour découverte Les Grangettes – Classe CM2 – subvention à la coopérative scolaire

Le Maire présente la demande de subvention formulée par la coopérative scolaire dans le cadre du séjour découverte aux Grangettes (voile) de la classe de CM2 du 03 au 05 Juillet 2023.

La coopérative scolaire a transmis une convention pour 19 élèves et un montant estimé à 3 040€ auquel s'ajoute le devis bus de 160€.

Ce séjour sera financé pour partie par l'APEEH, les familles concernées et une subvention communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une participation de 40€/élèves soit 760€ qui se décomposera :

- d'un versement à la coopérative scolaire de 600 € sur production des factures acquittées.

*Ce montant pourra être ajusté en fonction de l'effectif réel au moment du voyage.*

- du paiement de la facture transport à MBFC d'un montant de 160 €.

### Indemnisation Commune – dépôt sauvage

Le Maire expose au Conseil Municipal le dépôt sauvage du 03 mai 2022 vers la carrière (route de Sombacour). Suite à un dépôt de plainte, Mme le Maire a été contactée par le délégué du Procureur afin d'exercer le droit de la commune à obtenir réparation pour les victimes d'infractions.

Ces agissements inciviques contraignent la Commune à mobiliser du personnel, du temps de service propreté et par conséquent du financement public pour lequel a été demandé réparation à hauteur de 350€ sur la base d'une facture pro-forma émise par la CCGP en tenant compte des heures de main d'œuvre et du déplacement des agents de la DMO.



## FLASH HOUTAUD

08 Février 2023

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'indemnisation de 350€ proposée par la cour d'appel de Besançon.

### **AMO – Fibre dédiée – assistance à maîtrise d'ouvrage**

Michel CLAUDE expose au Conseil Municipal le projet d'équipement de la Commune par une fibre dédiée appelée « fibre noire » et de la nécessité d'avoir une AMO en appui de cette mise en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant de 3 337.50€ TTC.

### **Etude patrimoine routier et signalisation horizontale**

Chaque année la Commune procède à la réfection du marquage au sol. Pour faciliter la mise en concurrence, il est nécessaire d'avoir un inventaire de toute la signalisation horizontale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, émet un avis favorable sur la passation d'un marché pour la réalisation d'une étude du marquage au sol (relevé physique de la signalisation horizontale sur l'ensemble des voiries de la commune) pour un montant de 1 692€ TTC.

### **Activités de la CCGP – 2<sup>ème</sup> semestre 2022**

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués de la commune doivent rendre compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal de l'activité de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Il est précisé que les commissions, bureaux et conseils communautaires font l'objet d'une communication par les représentants de la Commune lors des séances du Conseil Municipal pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

Le Conseil fait la remarque sur l'absence de rapport annuel d'activités de la CCGP sur les exercices 2020 et 2021.

### **Mur de soutènement** anciennement "maison Ferreux"

L'édification d'un mur de soutènement du trottoir a été évoquée et chiffrée.

La commission bâtiment fera un état des lieux pour envisager une autre solution, moins coûteuse, de type talutage.

### **Courrier INTERVENT – Projet éolien de CHAFFOIS**

Mme le Maire fait lecture en séance du courrier reçu en commune le 16 janvier 2023 au sujet de l'état d'avancement du projet éolien sur le territoire de la commune de CHAFFOIS.

A ce jour, consécutivement au refus préfectoral, le projet est en attente de la Cour D'Appel de Nancy.

### **Boite à livres – Lycée Toussaint Louverture**

Pour la création d'une boîte à livres, trois rencontres avec les élèves du Lycée et leurs professeurs ont été programmées pour la réalisation de ce projet :

- le 22/09/2022 au LEP pour exposer les attentes,
- le 29/09/2022 sur le site Mairie/Chapelle pour permettre aux élèves de se projeter sur le terrain,
- le 12/01/2023 au LEP pour restitution des sept propositions.

Marie-Line D'HOUTAUD présente les différentes maquettes pour orienter le travail d'un projet.

Deux projets retenus vont être approfondis et chiffrés.

Le Conseil Municipal félicite et remercie les élèves qui ont travaillé sur ces propositions.

### **Comptes rendus des commissions communales et intercommunales**

- Deux réunions ont été nécessaires pour réunir les associations (17/12/2022 et 21/01/2023) afin de statuer sur l'organisation d'un carnaval inter associations évoqué depuis fin juin 2022 et finalement différé en 2024 puisque les équipes de bénévoles parmi les associations représentées sont difficilement mobilisables.

- 03/01/2023 Commission Vivre ensemble pour organisation de la cérémonie de vœux ouverte à tous et la cérémonie des médaillés sur invitation.

Mme le Maire partage un message de chaleureux remerciements à l'ensemble du Conseil Municipal de la part de Mme Olga GOFFREDO ATSEM qui a été particulièrement touché par ce moment convivial de reconnaissance.

- 10/01/2023 Commission Urbanisme le pour évoquer le rendez-vous Néolia et les différents PC et DP déposés depuis la dernière commission.

- 21/01/2023 Commission bâtiment le pour évaluer l'état de la maison anciennement FERREUX + visite dans les combles de l'école.

- Nouveau site internet – Une formation de prise en main s'est tenue en visio conférence le 24/01/2023.

La mise en ligne est envisagée mi-février.



03.81.46.48.54



www.houtaud.fr



mairie.houtaud@wanadoo.fr

- 18/01/2023 CCGP : Restitution avec les différents partenaires du diagnostic du projet alimentaire territorial. Le diagnostic sera consultable sur le nouveau site de la CCGP.

La phase 2 se déroulera sur le 1<sup>ier</sup> semestre 2023 afin de fixer les axes stratégiques et déterminer le plan d'actions.



### Décisions du Maire

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AD n°98 sise « 1 rue de la Grange » d'une contenance de 898 m<sup>2</sup>.

- AC n°109 sise « Champ du chemin » d'une contenance de 814 m<sup>2</sup>.

- AD n°77 sise « 35 rue de la Grange » d'une contenance de 873 m<sup>2</sup>.

- AC n° 79 sise « 28 rue du Général de Gaulle » d'une contenance de 8a 11ca : Lot 1 – rez-de-chaussée – un appartement.

- AB n°122 sise « 6 rue de l'Illion », AB n°84 sise « Au Village ».

- AD n°145 sise « 13 Grande Rue » d'une contenance de 1010 m<sup>2</sup>, AD n°146 sise « Champ du Tilleul » : Lot 8 - logement et parking.

✓ Dans le cadre de l'exploitation forestière des parcelles L et H de la forêt communale de Houtaud, il y a lieu de passer un marché avec la société PETIT Damien pour les travaux d'exploitation (abattage, façonnage, débardage, cubage avec classement qualitatif, débardage) à 19,60€ HT le m<sup>3</sup>, soit un montant prévisionnel de 5 978.00€ HT.

### Questions diverses

✓ Avant la séance du Conseil, de 19h30 à 20h30 en présence de sept conseillers, Nathalie, Roxane, Ben, Jean-Yves et Mathieu stagiaires du CPIE ont fait une seconde restitution orale (la 1<sup>ière</sup> s'est tenue le 15/12/2022 au CPIE) de leur plan d'interprétation sur la Forêt de Houtaud réalisée entre le 14/11 et le 16/12/2022.

Le dossier de cette présentation (*contexte, état de lieux, objectifs et propositions*) est consultable en Mairie.

Ce dossier pourra être le précieux support d'un prochain projet pour que chacun découvre, s'approprie et respecte la forêt communale qui devra être adaptée au changement climatique.

Au nom des conseillers présents, Mme le Maire renouvelle ses remerciements pour la qualité du travail réalisé malgré des contraintes importantes ; sur un temps restreint (5 semaines) par des stagiaires qui ont découvert notre secteur géographique.

✓ Lors de la taille des arbres situés le long de la RD72, les agents "espaces verts" de la DMO ont remarqué que certains d'entre eux étaient malades.

Un saule a des branches qui éclatent ; il devra être abattu. Un bouquet de hêtres et un sorbier ont des branches qui sèchent ; une décision sera prise à l'automne.

✓ Une énième remarque est faite au sujet de la TEOMI. Les habitants se plaignent du manque d'informations, notamment le coût des levées et de la part fixe. Ils n'ont aucune connaissance du nombre de levées faites en 2022.

✓ Le CFAH est déçu par le manque de motivation de certaines associations pour l'organisation du carnaval 2023.

✓ Faute de règlement mis à jour et d'élu volontaire pour gérer la salle des jeunes, celle-ci ne peut être remise en « fonction » pour le moment.

## INFO COMMUNALE

La Commune de Houtaud offre aux **personnes en retraite âgées de 62 ans et plus** résidant la commune, un repas qui aura lieu le :

**Mercredi 08 Mars 2023 à 12h00**

Salle des fêtes de Houtaud

Retour du coupon d'inscription disponible au secrétariat de Mairie ou sur Panneau Pocket

**AVANT** le 26/02/2023



**Inscription rentrée scolaire 2023 - 2024**

Avec le dossier d'inscription scolaire, vous devrez fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- votre livret de famille
- le carnet de vaccination de l'enfant

En Mairie, les inscriptions scolaires et périscolaires se tiendront :

- Samedi 01 Avril 2023 de 10H à 11H30
- Samedi 29 Avril 2023 de 10H à 11H30

**INFO INTERCOMMUNALE****Déploiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative**

Les grands principes de la redevance incitative pour les ordures ménagères ont été présentés dans le dernier Flash Houtaud et sont disponibles sur Panneau Pocket.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la TEOMi est entrée en vigueur : même si la fréquence des tournées n'a pas encore été modifiée, le comptage de chaque levée détermine votre part variable (facturée à l'automne 2024).

Contact pour toute remarque ou question

teom-teomi@grandpontarlier.fr

03 81 38 84 78 ou 03 81 38 81 74

**PAROLES AUX ASSOCIATIONS****Le Club du 3<sup>ème</sup> Age**

Après de nombreuses années à la tête de l'association du club, l'ancien bureau a décidé de passer la main.

Non sans difficultés, un nouveau bureau riche de 11 membres s'est formé afin de reprendre les activités existantes et faire vivre ce club.

**Tous les mardis de 14h00 à 18h00**

à la petite salle des fêtes

Au cours de l'année seront organisés : voyages, sorties, rencontre avec d'autres clubs du secteur, petit loto au sein du club, repas.

Président : Daniel FLEURY 06.07.57.71.53

Trésorier : Claude GAGELIN 06.69.39.12.53

Secrétaire : Marie-Line D'HOUTAUD 06.33.83.84.71

L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole de Houtaud organise un Loto animé par "Speed Loto" le :

**Vendredi 03 Mars 2023**

début des jeux 20h30

- réservation conseillée -



Le Comité de Foire et d'Animations de Houtaud

organise un Loto, animé par "Speed Loto" le :

**Samedi 08 Avril 2023**

début des jeux 20h30

**GESTE DU MOIS**

« Le pain... nous consommons tous du pain, mais savons-nous que tous n'ont pas le même impact.

Un boulanger se fait livrer de la farine sèche (parfois depuis des moulins assez proches, en circuit court), puis il ajoute levain, eau ... le poids de l'eau représente environ 40% du poids total.

Quand vous achetez à un « point chaud », qu'est-ce que ça signifie ? Le vendeur reçoit généralement un pain préparé dans une usine (souvent éloignée), et surgelé, qui est cuit sur place. Quelle différence avec le boulanger ? Le pain préparé est surgelé (dépense énergétique), emballé (nouvelle dépense et production de déchets) pour être transporté en camions frigorifiques (et là, vous savez que le pain est 40% plus lourd car l'eau est déjà ajoutée, c'est donc 40% de poids supplémentaire transporté, enfin il s'agit d'un camion frigorifique donc plus énergivore !).

Conclusion, votre pain préparé en point chaud a un impact bien plus conséquent que celui du boulanger.

La mobilisation pour limiter notre impact peut donc commencer dès le matin, quand vous allez acheter votre pain. Choisissez votre boulanger !

Chaque geste compte, aussi petit qu'il soit !

Bienvenue dans un monde meilleur, avec probablement un pain meilleur ! » - Laurent NOURDIN -

